

UNE VICTIME DE PLUS ?

◆ **NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO) – SALAIRES – RÉMUNÉRATIONS – POUVOIR D'ACHAT - INFLATION**

UNSA DEMANDE DES GARANTIES DE SALAIRE 2024



UNSA GROUPE RATP réaffirme sa position et renforce les attentes légitimes des salariés sur ce sujet majeur NAO, en phase avec les valeurs fondamentales de notre organisation syndicale. Les négociations sur le volet salarial s'ouvriront au mois de janvier 2024.

UNSA GROUPE RATP condamne toute perte de pouvoir d'achat et ne souhaite pas que les salariés qui s'investissent au quotidien deviennent « *une victime de plus* » de l'inflation dans notre pays. Les salariés ne peuvent pas subir les augmentations des prix de l'alimentation, de l'énergie, sans réagir.

Explications

1/ Un minimum d'augmentation sur 2024 de la valeur du point qui reflète la projection de l'inflation nationale. Celle-ci peut s'entendre sous une forme mixte. Soit la considération en même temps pour des catégories de l'attribution de points statutaires avec un minimum de 25 points ou 150 € (10 points au 1^{er} janvier 2024 + 15 points au mois de juillet 2024)

2/ Des mesures de paiement CET avec la possibilité exceptionnelle de monétiser durant l'année 2024 : 22 jours épargnés au lieu de 10 actuellement avec dans le même temps, la possibilité d'alimenter son CET de 12 jours de repos fixes compris dans le roulement au lieu de 5 actuellement

Cette mesure viendra faire écho aux mesures dues aux agents pour leurs

mobilisations au cours des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

3/ Une prime d'ancienneté de 12% du salaire mensuel (un minimum de 300 € par salarié)

4/ Une clause de revoyure au mois de juillet 2024



**UNSA
GROUPE RATP
est la 1^{ère}
organisation
syndicale de
négociations
pour les agents
de la RATP.**